



Paris, le vendredi 29 juin 2007

Madame Rachida DATI
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
13, Place Vendôme
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Parlementaires des Pyrénées-Atlantiques, nous vous faisons part de nos inquiétudes quant aux conséquences de la réforme de la carte judiciaire pour notre département.

Il serait question de conserver une seule cour d'appel par région et un seul tribunal de grande instance par département. La Cour d'appel de Pau, qui couvre les trois départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, serait ainsi condamnée à disparaître au profit d'un recentrage sur les cours d'appel de Toulouse et de Bordeaux. De même, le Tribunal de Grande Instance de Bayonne serait menacé.

Il est pour nous hors de question de supprimer la Cour d'Appel de Pau. Son ressort couvre une population de 1,149 million d'habitants, cette juridiction a traité en 2005 4 533 dossiers et se situe au 14^{ème} rang des cours d'appel de France. Par ailleurs cette juridiction fonctionne bien : les décisions y sont rendues dans des délais inférieurs à la moyenne nationale (15 mois en moyenne en 2005). L'importance de la Cour d'appel de Pau, comme son utilité au regard de l'éloignement de Bordeaux et de Toulouse, justifient son maintien.

Cette suppression risquerait en outre d'entraîner dans la foulée celle du Tribunal d'instance, du Conseil des Prud'hommes et du Tribunal de commerce. Les conséquences seraient désastreuses : si les économies que permettrait de réaliser sa disparition sont improbables, le préjudice qui serait porté à la vie économique et sociale du département est lui certain.

Le maintien du Tribunal de grande instance de Bayonne lui aussi menacé nous paraît tout autant indispensable : avec 4548 dossiers traités en 2005 son activité est importante et suffit à justifier son rôle. Les Pyrénées-Atlantiques doivent conserver deux tribunaux de grande instance car notre département est véritablement bicéphale.

Il faut garantir l'existence d'une justice de proximité, efficace et de qualité, au service des citoyens des Pyrénées-Atlantiques. Si une réforme doit intervenir, elle doit se faire autour des pôles judiciaires actuels et tenir compte des évolutions sociales, démographiques, économiques.

Nous vous demandons donc de renoncer à supprimer la Cour d'appel de Pau et le Tribunal de Grande instance de Bayonne.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions, **Madame la Ministre**, de bien vouloir recevoir nos salutations les plus respectueuses.



Martine LIGNIERES-CASSOU

Députée

pour les parlementaires signataires :

François BAYROU

Député

Didier BOROTRA

Sénateur

David HABIB

Député

Annie JARRAUD-VERGNOLLE

Sénatrice

Jean LASSALLE

Député